



# Bulletin Municipal de **CIZAY-LA-MADELEINE**



**Avril 2021**





*Chères Cizéennes, Chers Cizéens,*

*Deux actualités marquent ce début de printemps 2021.*

*La première concerne la crise sanitaire qui continue de perturber notre quotidien. On peut espérer une évolution favorable de la situation d'ici l'été, grâce à la vaccination. J'ai été sollicitée par certains d'entre vous concernant l'accès et le déroulement de la campagne vaccinale. Je comprends et je partage vos inquiétudes face à une logistique quelque peu chaotique (difficulté dans la prise de rendez-vous et problème de disponibilité des doses). Je sais que bon nombre d'entre vous, notamment les plus fragiles, attendent avec impatience d'obtenir le précieux sésame. L'ouverture du vaccinodrome du Breil à Saumur devrait permettre une accélération des vaccinations.*

*J'ai conscience des efforts déployés par tous depuis un an maintenant. Et, je comprends également le sentiment de lassitude qui peut à un moment nous gagner. Pour autant, ne baissons pas la garde, continuons d'appliquer les gestes barrières pour endiguer la propagation du virus. Comme j'aime à le rappeler, nous sommes acteurs individuellement et collectivement dans cette bataille que nous menons actuellement. Car, ce fléau nous prive depuis trop longtemps de toute vie sociale nécessaire à l'équilibre de chacun et chacune.*

*L'autre actualité concerne le budget communal. Il a été voté le 26 mars dernier, ce bulletin lui est d'ailleurs largement consacré. Notre mission durant ce mandat est de travailler au renforcement de la trame de la vie communale par des choix budgétaires. Pour cette année, ils se traduiront par les travaux de l'école et les travaux de voirie. La municipalité s'est conformée aux principes d'un bon usage des deniers publics au service l'intérêt général.*

*Concernant, le vote des taux de la fiscalité locale, le conseil s'est prononcé en faveur d'une légère augmentation de 0.5% afin de préserver les ressources communales au même niveau de celui de 2020. L'impact sur l'imposition des foyers sera donc minime.*

*Dévoués sentiments.*

*Le Maire et son équipe.*

## Au sommaire

**Le mot du maire .....p 2**

**Budget 2021.....p 3**

**L'agglomération communique .....p 7**

**Actualité de la commune.....p 7**



## Budget 2021

### Les grands principes du budget

Le budget de toutes les communes, quel que soit leur taille, doit répondre à six grands principes imposés par la loi. Ces grands principes sont:

**Le principe d'annualité.** Cela signifie que le budget doit être voté chaque année, et ne peut s'étendre que sur une et une seule année civile.

**Le principe d'équilibre réel.** Cela signifie donc que le budget de la commune ne peut être ni déficitaire, ni bénéficiaire.

**Le principe d'unité.** Cela signifie que l'ensemble du budget doit être contenu dans un document unique, et qu'il doit être voté lors d'une seule et unique séance.

**Le principe d'universalité.** Cela signifie que l'on ne peut pas attribuer une recette particulière à une dépense particulière.

**Le principe de spécialité.** Cela signifie que lors de la constitution du budget, chaque dépense doit être prévue. Et, si une somme est allouée à un type de dépense (ex: combustible pour la chaudière), elle ne peut pas être affecté à autre chose ( carburant pour le tracteur).

**Le principe d'antériorité.** Cela signifie qu'aucune recette et dépense ne peut être réglée sans avoir été inscrit au préalable dans le budget. On ne peut donc pas acheter quoi que ce soit si ce n'est pas prévu dans le budget.

### Anecdote

Pour rappel, les mouvements financiers (achat ou dépense), doivent obligatoirement passer par le trésor public. La mairie n'a pas de moyen de paiement direct. Elle n'a ni chéquier, ni carte bleue, et pas non plus d'argent liquide. Cela fait partie des mécanismes de contrôle pour garantir la bonne utilisation des deniers publics.



### Comment lire le budget

Le budget s'articule autour de 2 "sections", que sont le fonctionnement et l'investissement.

Le fonctionnement correspond à tous les mouvements financiers dits courants, tels que le chauffage, l'eau, les salaires pour les dépenses ou les impôts, les taxes ou les concessions du cimetière pour les recettes.

L'investissement lui représente les mouvements financiers dits durables. On va donc y retrouver les travaux sur les bâtiments communaux ou de voirie pour le versant dépenses. À l'opposé, ce sont les différentes subventions qui vont entre autre alimenter la partie recettes d'investissement.



## Budget 2021

### Le cycle budgétaire

Le budget de la commune se construit en plusieurs temps, qui aboutissent à chaque fois sur un document écrit. Pour le budget 2021, les différents temps sont:

- Mars 2021, le budget primitif. C'est dans ce document que sont prévues toutes les recettes et dépenses de l'année 2021.
- Courant 2021, les décisions modificatives. Ce des ajustements que le conseil peut apporter au budget primitif, notamment en cas de dépenses imprévues en début d'année. Cela permet de se conformer à l'obligation d'antériorité qui oblige à avoir une ligne budgétaire inscrite et approvisionnée pour toutes dépenses.
- Début 2022, le compte administratif. C'est le document qui retrace réellement les opérations financières de la commune. Il est rédigé au sein de la mairie par l'ordonnateur du budget, à savoir le maire. C'est donc le bilan réel de l'année écoulée. Il sert de base au budget de l'année suivante. Tant qu'il n'est pas fait, le budget de l'année suivante ne peut pas être établi.
- Début 2022, le compte de gestion. Ce document retrace également les opérations financières de la commune. À la différence du compte administratif, il est fait par le trésorier public. Il doit être identique au compte administratif, puisqu'il est fait à partir des documents comptables transmis à la trésorerie.

### Conclusion

Les différents conseils municipaux doivent donc construire leur budget à partir des différents éléments à leur disposition. Ils doivent prévoir leurs dépenses, que ce soit en investissement et en fonctionnement, mais également estimer quelles sont les recettes qu'ils peuvent espérer pour obtenir au final un budget équilibré.





## Budget 2021

### Bilan 2020

#### Compte Administratif Dépenses de fonctionnement

	MONTANT
Charge à caractère général	73 898,72
Charges de personnel	66 920,23
Atténuation de produits	9 739,02
Opération d'ordre	530,00
Autres charges de gestion	96 072,24
Charges financières	454,91
Charges exceptionnelles	420,00
<b>TOTAL</b>	<b>248 035,12</b>

#### Compte Administratif Recettes de fonctionnement

	MONTANT
Atténuation de charges	5 794,00
Produits services-domaine-vente	427,58
Impôts et taxes	180 944,52
Dotations subventions participations	82 679,16
Autres produits de gestion	17 901,84
Produits exceptionnels	1 304,61
<b>TOTAL</b>	<b>289 051,71</b>

#### Compte Administratif Dépenses d'investissement

	MONTANT
Opérations patrimoniales	4 020,00
Emprunts et dettes assimilées	14 200,73
Immobilisations incorporelles	2 991,16
Immobilisations corporelles	358 706,75
<b>TOTAL</b>	<b>379 918,64</b>

#### Compte Administratif Recettes d'investissement

	MONTANT
Opérations ordre de transfert	530,00
Opérations patrimoniales	4 020,00
Dotations fonds divers réserves	257 043,84
Emprunts et dettes assimilées	309,38
Subventions d'investissement	155 280,03
<b>TOTAL</b>	<b>417 183,25</b>

Les résultats du compte administratif sont donc pour l'année 2020 :

- un excédent de fonctionnement : 41 016,59 €
- un excédent d'investissement : 37 264,61 €

Ces chiffres sont bien évidemment à rapprocher de la crise sanitaire et au fait que certaines dépenses n'ont pas été réalisées cette année.



## Budget 2021

### Budget primitif 2021

#### Dépenses de fonctionnement

	MONTANT
Charge à caractère général	115 715,00
Charges de personnel	97 153,00
Atténuation de produits	9 900,00
Dépenses imprévues	2 000,00
Virement à la section investissement	48 605,00
Opération d'ordre	531,00
Autres charges de gestion	101 700,00
Charges financières	620,00
<b>TOTAL</b>	<b>376 224,00</b>

#### Recettes de fonctionnement

	MONTANT
Report de fonctionnement	108 687,45
Atténuation de charges	3 000,55
Produits services-domaine-vente	300,00
Impôts et taxes	175 389,00
Dotations subventions participations	80 297,00
Autres produits de gestion	8 550,00
<b>TOTAL</b>	<b>376 224,00</b>

#### Dépenses d'investissement

	MONTANT
Dépenses imprévues	5 000,00
Emprunts et dettes	15 085,00
Immobilisation incorporelles	3 500,00
Immobilisations corporelles	367 878,00
<b>TOTAL</b>	<b>391 463,00</b>

#### Recettes d'investissement

	MONTANT
Solde d'exécution reporté	33 520,32
Virement de la section fonctionnement	48 605,00
Opérations d'ordre de transfert	531,00
Dotations, fonds divers et réserves	2 960,68
Subventions d'investissement	225 846,00
Emprunts et dettes assimilées	80 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>391 463,00</b>



## L'agglo communique

### Changement prestataire eau

Le marché pour la délégation de service public pour la distribution de l'eau potable a changé. Pour l'année 2021, c'est la SAUR qui l'a obtenu.



### Ramassage poubelles

Pour rappel, l'organisation du ramassage des poubelles a changé depuis le 9 avril. Pour savoir quelle poubelle doit être sortie, reportez-vous au calendrier distribué en début d'année.

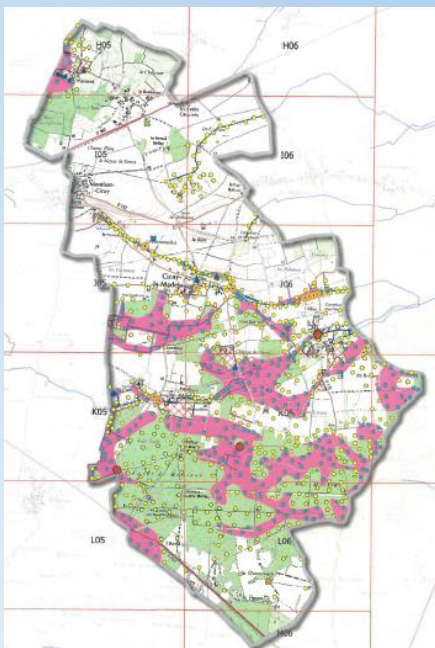


## Actualité de la commune

### L'inventaire des zones humides

L'inventaire des zones humides de notre commune est achevé. Il a permis de cartographier les éléments remarquables hydrographiques de la commune. On peut sur cette carte retrouver les

sources, nappes, et autres plans d'eau. L'objectif final est de mieux connaître le territoire. À terme l'ensemble des données collectées seront intégrées dans le PLUi ou les divers documents d'urbanisme.



### Aire de sport de Cizay

Un organisme de contrôles de l'ensemble des installations municipales est intervenu sur notre commune. Les installations électrique et incendie ont été visées, mais également le mobilier présent sur l'espace vert derrière l'école. Les mesures réalisées ont montré que les buts de foot et les agrès sportifs ne 'étaient plus aux normes. Ils ont donc été démontés.





## Actualité de la commune

### Partenariat Mairie MFR

La mairie de Cizay a choisi de s'associer avec la MFR "les vergers" de Gennes, pour offrir un terrain d'exercice à ses stagiaires. Cela a pris forme récemment. Un groupe a pu utiliser pour cadre d'étude les espaces autour des logements communaux. Nous avons hâtes de voir se matérialiser leurs idées sur le papier. Bon courage à eux dans leur formation.



### Collecte de papier pour l'AEP



**Prochaine Collecte  
NOUVELLE FORMULE**

**L'A.E.P de Cizay-Courchamps**



**renouvelle la collecte de**



**JOURNAUX, PROSPECTUS, PAPIERS, ...**

*... surtout sans les emballages plastiques ni ficelles,  
et pas de cartons, merci de votre compréhension !*

**Du 11 au 18 mai 2021**

**deux bennes seront mises à votre disposition**

**sur le parking de la garderie de Courchamps**

Cette opération est organisée pour financer partiellement les projets pédagogiques pour nos enfants des écoles de Cizay-Courchamps.

Nous comptons à nouveau sur votre participation,

Merci d'avance,

Le bureau

Pour toute information complémentaire,  
vous pouvez nous contacter au 06-78-88-86-31.

Vous pouvez aussi suivre l'AEP sur Facebook : [AEP Brossay, Cizay La Madeleine et Courchamps](#)



Recyclage papier

## Souvenir

